CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

1.1 - Pain – Confiture – Lait – Beurre – Compote - Jus d'orange - Raisin 2 pts

1.2 - Coup de pompe – fatigue – baisse de vigilance – hypoglycémie – malaise 1 pt

2.1 - Ultra Haute Température. 0,5 pt

2.2 - Le lait a été porté à une température de 140°C pendant un temps très court. 0,5 pt

2.3 – Groupe des produits laitiers. 1 pt

2.4 - Protéines → croissance, entretien, renouvellement, fabrication des cellules. 2 pts
Calcium → constitution et croissance des os.

2.5 - Fromage - Yaourt 0,5 pt

3.1 - Préserver l'environnement
Maîtriser les dépenses de la collectivité. 1 pt

3.2 - (-0,5 par erreur ou oubli) 2,5 pts

Poubelle rouge, déchets non recyclables	Poubelle bleue, papiers	Poubelle verte, emballages recyclables
- Epluchures - Sacs à aspirateur - Restes alimentaires	- Catalogues - Feuilles de papier - Publicités	- Bouteilles en verre - Bouteilles plastique - Canettes en métal

3.3 - Carton, papier, emballages plastiques, verre, métaux. 2 pts

3.4 - Ce pictogramme indique que le fabricant du produit participe au financement du programme français de valorisation des emballages ménagers. 1 pt

3.5 - une pile : reporter sur lieu d'achat, mettre dans un collecteur.
des comprimés périmés : reporter à la pharmacie.
de l'huile de vidange : déposer en déchetterie. 1,5 pt

4.1 - Contrat à Durée Déterminée. 1 pt

4.2 - L'employé : Thomas DURAL
L'employeur : Entreprise METAL 1 pt

4.3 – Le contrat de travail est une convention par laquelle le salarié s'engage à effectuer un travail pour l'employeur lequel s'engage à lui verser un salaire. 1 pt

4.4 - 30 heures. 0,5 pt

4.5 - Si Thomas avait un contrat définitif il aurait un Contrat à Durée Indéterminée. 1 pt

ANNEXE 1

CONTRAT DE TRAVAIL
C.D.D.

***Entreprise* METAL'**
9 rue fer
Durcey

N° de siret 953 231 790

Entre les soussignés ***Entreprise* METAL'** d'une part et

d'autre part a été convenu ce qui suit :

I ENGAGEMENT ET DUREE DU CONTRAT

***Entreprise* METAL'** engage **Monsieur DURAL Thomas** qui accepte l'emploi de métallurgiste pour une durée de 8 mois à compter du **1er avril 2003** jusqu'au **31 octobre 2003** moyennant une période d'essai d'une semaine, pendant laquelle les deux parties pourront mettre fin au contrat sans délais de prévenance ni indemnités.

II REMUNERATION ET CONGES

En rémunération **Monsieur DURAL Thomas** bénéficiera d'un salaire calculé selon le SMIC en vigueur (au 1er juillet 2002 et qui est de 6,83€).
Son horaire hebdomadaire sera de 30 heures.
Les congés payés lui seront acquittés à son départ.

Lu et approuvé ***Entreprise* METAL'**